

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

Convocation du 22 septembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de votants : 25

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

Conseil communautaire du 1^{ER} Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} Octobre 2025 à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants				
Commune d'Asques			Commune de Saillans				
DARCOS Murielle	<input checked="" type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input type="checkbox"/>	PELLETIER Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	ROY Hélène	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais			Commune de Saint Aignan				
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	De La DORIE Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac			MURAT Patrice	<input type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>	
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>		Commune de Saint Germain de la Rivière				
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>		DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>	
Commune de Galgon			Commune de Saint Michel de Fronsac				
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>	
BERGEON Serge	<input type="checkbox"/>		Commune de Saint Romain La Virvée				
BIGOT Christian	<input type="checkbox"/>		MONTION Alain	<input type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>	
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>		Commune de Tarnès				
LOCHON Nathalie	<input type="checkbox"/>		GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>	
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>		Commune de Vérac				
Commune de La Lande de Fronsac			BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>	
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>		Commune de Villegouge				
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>		VALEIX Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>			
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>		BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PALMISANO Frédéric	<input type="checkbox"/>		Pouvoirs:				
MARTIN Mathieu	<input type="checkbox"/>		Mme Valérie GREAULT à M. Richard BARBE				
Commune de La Rivière			M. Marcel DURANT à M. Jean-Pascal GASTEUIL				
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>	M. Christian BIGOT à M. Jean-Marie BAYARD			
Commune de Lugon et l'Île du Carney			Mme Nathalie LOCHON à M. Alain CHIAROTTO				
CENNI Mickaël	<input type="checkbox"/>		M. Alain MONTION à M. Jean GALAND.				
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>		Absents ou excusés :				
Commune de Mouillac			M. Serge BERGEON – Mme Laurine JANICOT – M. Frédéric PALMISANO – M. Mathieu MARTIN – M. Mickaël CENNI – M. Eric CHOLLET GABARD – M. Patrice MURAT.				
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périsac							
VIGIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : M. Philippe DUVERGER

Madame la Présidente fait l'appel des présents ; le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente demande quels sont les candidats à la fonction de secrétaire de séance.
M. Philippe DUVERGER propose sa candidature.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Philippe DUVERGER pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

2/ DE73-2025 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 30 juin 2025.

Mme la Présidente demande aux élus communautaires s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil communautaire en date du 30 juin 2025.

Voix pour : 23

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 30 Juin 2025.

3/ Information sur les décisions administratives.

Madame la Présidente énonce que conformément à la délégation de signature qui lui a été donnée par délibération du 27/11/2024, deux décisions administratives d'admission en non-valeur ont été prises :

La décision D3-2025 pour un montant de 342.12 € et la décision D4-2025 qui porte sur un montant de 10 €.

4/ DE74-2025 : Proposition de motion de soutien à la candidature du site du Blayais pour l'accueil de réacteurs nucléaires EPR2.

La Communauté de Communes du Fronsadais été sollicitée par Hervé Gayrard, Maire de Bayon-sur-Gironde et Président du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire pour soumettre aux élus communautaires la possibilité d'adopter une motion de soutien à la candidature du site du Blayais pour l'accueil de réacteurs nucléaires EPR2.

Dans le cadre de l'objectif fixé à l'échelle nationale d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, il y aurait lieu d'instaurer une nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) via le développement de réacteurs nucléaires de nouvelle génération de type EPR2.

Le site du Blayais à Braud-et-Saint-Louis en Gironde, se positionne comme un candidat majeur pour accueillir deux de ces réacteurs. Le blayais et nombre d'autres collectivités considèrent que cette perspective constituerait une opportunité exceptionnelle : création d'emplois locaux, dynamisation du tissu industriel, consolidation de notre souveraineté énergétique et contribution décisive à la transition écologique.

Dans le grand Sud-Ouest, le site du Blayais est en concurrence avec celui de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne.

Dans ce contexte, il est demandé aux collectivités de proximité de se mobiliser pour témoigner de leur engagement à ce projet essentiel qui est soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine.

De nombreuses communautés de communes de Gironde et de Charente-Maritime ont déjà voté des motions de soutien et il est demandé à la Communauté de Communes du Fronsadais de se prononcer à ce sujet.

A cet effet, il nous a été communiqué plusieurs documents :

- Un modèle de motion, bien entendu amendable,
- Un manifeste présentant les atouts du site du Blayais, déjà soutenu par près de 1 600 signataires, élus, chefs d'entreprise, présidents d'associations ou de clubs sportifs, anciens cadres de la centrale et membres de la société civile,
- Une étude de la CCI-Bordeaux-Gironde sur l'impact économique de la centrale du Blayais sur le territoire.

Il est proposé aux élus communautaires d'adopter une motion de soutien en faveur de la candidature du site du Blayais pour l'accueil de réacteurs nucléaires EPR2.

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à la majorité des membres présents et représentés une motion de soutien à la candidature du site du Blayais pour l'accueil de réacteurs nucléaires EPR2.

II – Enfance Jeunesse
Rapporteur : Monsieur Dominique BEC

1/ DE 75-2025 : Décision des élus quant à la poursuite de la gestion des crèches sous forme associative.

Depuis plusieurs mois, des groupes de travail ont été organisés afin de poser les fondations d'une première réflexion sur le devenir des crèches du Fronsadais. Ces travaux ont été présentés au bureau exécutif dûment réuni le 3 septembre 2025.

Pour faire suite à ces réflexions et restituer le fruit de leur travail sur la future gestion des crèches, les élus communautaires ont été conviés à une réunion de travail élargie le 9 septembre 2025. Etaient présents à cette réunion, les élus conviés, l'association « La Poussinière », le cabinet comptable de l'association et la CAF. L'objectif de ce temps consacré à la gestion des crèches en Fronsadais était de mettre en contact toutes les parties concernées afin que chacun puisse poser des questions et s'imprégner de tous les tenants et aboutissants de ce dossier. En parallèle, plusieurs documents ont été transmis aux élus en lien avec ce sujet afin de leur apporter toutes les informations requises pour se prononcer en connaissance de cause.

Une conférence des Maires s'est également tenue le 25 septembre 2025 afin de débattre, au vu des éléments fournis, sur une possible reprise en régie ou bien une continuité du mode de gestion actuel. Suite aux discussions, il est ressorti un avis favorable des Maires pour un maintien de la gestion sous forme associative.

Le Conseil Communautaire a été saisi et il s'avère que les élus communautaires ont eu à se prononcer sur le mode de gestion à retenir pour l'avenir.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés, de continuer à soutenir financièrement l'association « la poussinière » et de maintenir une gestion sous la forme associative des crèches en Fronsadais et pour ce faire une convention annuelle avec tacite reconduction sur 2 ans devra être formalisée.

2/ DE 76-2025 : Création d'un poste à temps non complet (25 h 00) sur le grade d'adjoint d'animation catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans le cadre du développement du poste de chargé de coopération Petite Enfance au sein de la Communauté de Communes du Fronsadais, une réorganisation partielle du Relais Petite Enfance (RPE) est nécessaire.

À ce titre, l'actuelle animatrice du RPE assurerait un mi-temps (50%) sur son poste actuel et un mi-temps (50%) sur le nouveau poste de chargé de coopération Petite Enfance, en lien direct avec les orientations stratégiques définies pour le territoire et les enjeux de coordination de l'offre d'accueil.

Cette évolution de poste, bien que cohérente avec les objectifs de structuration du service Petite Enfance, réduit de moitié la présence de l'animatrice actuelle sur les missions du RPE.

Or, pour garantir un service de qualité et respecter les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en matière de présence d'agents en face-à-face auprès des assistants maternels, il est indispensable de maintenir un volume d'intervention suffisant sur le territoire.

La CAF recommande en effet un nombre d'équivalents temps plein (ETP) proportionné au nombre d'assistantes maternelles référencées sur le territoire, ce qui implique un encadrement plus important en Fronsadais pour assurer l'accompagnement, la formation, le lien institutionnel et l'animation du réseau.

Afin de compenser la réduction du temps de travail de l'animatrice actuelle sur le RPE et maintenir une présence plus importante en ETP, il est proposé de recruter une nouvelle animatrice à hauteur de 25 heures hebdomadaires (soit 0,71 ETP environ).

Pour rappel, la mise en place d'un poste de chargé de coopération Petite Enfance répond à la feuille de route de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF et aux orientations actuelles en matière de pilotage local des politiques sociales.

Il est proposé aux élus communautaires de se prononcer sur la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2026 d'un chargé de coopération Petite Enfance dans le cadre d'un mi-temps (pas de recrutement à prévoir, cette mission sera assurée par l'agent déjà affecté au RPE, lequel poursuivra ses missions RPE sur l'autre mi-temps) et sur la création à compter du 1^{er} janvier 2026 d'un poste d'animatrice RPE sur le grade d'adjoint d'animation catégorie C à hauteur de 25 heures hebdomadaires.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2026 d'un chargé de coopération Petite Enfance dans le cadre d'un mi-temps et sur la création à compter du 1^{er} janvier 2026 d'un poste d'animatrice RPE sur le grade d'adjoint d'animation catégorie C à hauteur de 25 heures hebdomadaires.

3/ DE 77-2025 : Cr éation d'un poste à temps complet (35h00) sur le grade d'adjoint d'animation cat égorie C à compter du 1^{er} novembre 2025.

Depuis 2020, la Communaut é de Communes du Fronsadais d éveloppe une politique jeunesse structurée à travers le secteur jeunes.

La contractualisation avec la CAF via la Prestation de Service « Jeunes » (PS Jeunes) a permis de franchir un cap important en 2024, avec :

- Une hausse significative de la fr équentation : 190 jeunes accueillis (dont 115 non-inscrits via des actions hors les murs),
- Une progression forte de la mixit é (46 % de filles, parit é atteinte sur certains s éjours),
- Une couverture territoriale renforcée gr a ce à l'itinérance dans les 18 communes du Fronsadais,
- Une meilleure inclusion sociale et éducative, avec des actions menées au coll ège de Vérac (1050 entrées) et un accompagnement de jeunes en situation de handicap,
- Le d éveloppement de 19 partenariats locaux (CAF, MSA, coll ège, associations locales, communes, artistes, etc.),
- Une évolution des pratiques : passage d'une logique de consommation d'activit é s à une co-construction de projets avec les jeunes (culture, environnement, citoyennet é).

Ces r é sultats ont d émontré l'impact positif de la politique jeunesse sur le territoire, mais ils appellent à une p érennisation et un renforcement de l'équipe d'animation.

La Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) est une aide offerte par la CAF pour soutenir les structures accompagnant les jeunes de 12 à 25 ans via des animateurs qualifiés, en finançant jusqu'à 50 % des d épenses liées aux postes et à leurs frais afférents (d éplacements, formations non qualifiantes), dans la limite d'un plafond annuel par ETP.

Aujourd'hui, le service jeunesse fonctionne avec :

- 1 coordinatrice de projet, d éjà titularisée
- 1 animateur en formation BPJEPS (actuellement en apprentissage)

Afin d'assurer la continuité et la montée en charge du service, il est donc demandé aux élus communautaires de valider la cr éation d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation, cat égorie C à compter du 1^{er} novembre 2025 pour consolider et d évelopper la politique jeunesse intercommunale.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir d élibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres pr ésents et repr ésentés, la cr éation d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation, cat égorie C à compter du 1^{er} novembre 2025 pour consolider et d évelopper la politique jeunesse intercommunale.

III – Finances – Personnel - Marchés Publics
Rapporteur : Monsieur Jean GALAND

FINANCES

1/ DE78-2025 : Régie universelle - augmentation du plafond d'encaissement du régisseur

Dans l'acte constitutif de la régie universelle, il s'avère que le plafond actuel d'encaissement est fixé à 15 000 €. Il est préconisé de l'augmenter et de le fixer à 55 000 € au vu des montants qui sont encaissés sur la période estivale du fait des activités enfance-jeunesse plus denses.

Il est proposé aux élus communautaires de se prononcer sur cette augmentation du plafond d'encaissement à hauteur de 55 000 € dans le cadre de la régie universelle.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés, l'augmentation du plafond d'encaissement à hauteur de 55 000 € dans le cadre de la régie universelle.

2/ DE79-2025 : Autorisation de paiement du cofinancement de poste au PLIE du Libournais

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Fronsadais est sollicitée pour participer au cofinancement du poste « référente de parcours PLIE » qui effectue ses permanences d'accueil sur la commune de Saint Michel de Fronsac. Ce poste porté par le PLIE du Libournais et 3 CDC bénéficie du FSE au titre des subventions européennes.

La participation de la Communauté de Communes du Fronsadais reste inchangée au titre de 2025 soit 4 500 €.

Il est proposé aux élus communautaires d'autoriser Madame la présidente à s'acquitter du paiement de cofinancement du poste « référente de parcours PLIE » au titre de l'année 2025 à hauteur de 4 500 €.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Autorisent à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame la présidente à s'acquitter du paiement de cofinancement du poste « référente de parcours PLIE » au titre de l'année 2025 à hauteur de 4 500 €.

3/ Proposition de rétroplanning :

M. Galand propose, au vu des échéances électorales, de voter les budgets de la CDC et de l'office de Tourisme en février 2026, afin d'assurer la continuité des services, le temps de la passation aux nouveaux élus.

Il précise que la proposition qui sera faite s'inscrira dans la lignée du réalisé de l'exercice budgétaire 2025. Il appartiendra en suivant aux élus nouvellement désignés de voter en cours d'année des décisions modificatives s'ils le souhaitent, pour coller au plus près de leurs orientations.

Les élus communautaires ne sont pas opposés à cette proposition.

Pour faire suite à cette décision de vote anticipé du budget, Madame Morand demande aux élus communautaires de statuer entre deux propositions concernant les subventions aux associations :

- soit attribuer une enveloppe générale pour les subventions aux associations qui serait ensuite distribuée aux différentes associations par les élus de la nouvelle mandature.
- Soit attribuer les subventions aux associations avant l'élection du nouveau conseil communautaire.

Il est proposé d'attribuer aux associations le même montant qu'en 2025.

Il est demandé aux élus communautaires de choisir entre l'attribution d'une enveloppe générale ou l'attribution des subventions aux différentes associations par le conseil communautaire actuel.

Le vote à main levée fait apparaître une majorité pour l'attribution des subventions par le conseil communautaire actuel.

IV – Tourisme
Rapporteur : Monsieur Philippe DUVERGER

1/ Information sur le choix du prestataire retenu dans le cadre de la prestation d'aménagement des chemins de randonnée reconnus dans le cadre du PDIPR.

M. Duverger énonce que la Communauté de Communes du Fronsadais a lancé le marché 2025-01 « fourniture et pose d'une signalétique d'information et d'orientation sur les chemins de randonnée du schéma communautaire de la Communauté de Communes du Fronsadais » à la date du 8 juillet 2025, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte passée par application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

La mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises a été effectuée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr>.

La date limite des dépôts de candidatures et des offres était fixée au vendredi 5 septembre 2025 à 17h00.

La commission appel d'offres a eu lieu le 24 septembre et lors de l'ouverture des plis, 5 offres ont été enregistrées réparties comme suit:

Lots	Offres réceptionnées
Lot 01 Fourniture de la signalétique	2
Lot 02 Pose de la signalétique	3

M. Duverger rappelle que dans le cadre du marché de prestation intellectuelle 2024-01, le comité départemental de la randonnée pédestre de Gironde a été mandaté pour assurer une mission d'assistance et pilotage de la phase de consultation des entreprises sur ce marché de travaux.

Par conséquent, ce dernier a analysé les offres et a présenté à la Commission le Rapport d'Analyse des Offres.

M. Duverger précise à titre d'information, le nom des titulaires du marché qui ont été retenus :

- Fourniture de signalétique : Bois et Via pour un montant de 25 477 € HT.
- Pose de signalétique : CALAO pour un montant de 53 304 € HT.

2/ DE80-2025 Fixation des frais de commission sur la vente de produits locaux effectuée par l'Office de Tourisme.

La boutique de l'Office de Tourisme accueille en dépôt-vente des produits issus de producteurs, artisans et partenaires locaux, dans une logique de valorisation et de promotion du territoire.

Ces produits sont vendus au prix public fixé par le fournisseur, sans surcoût appliqué par l'Office de Tourisme.

Toutefois, la gestion de ces dépôt-ventes engendre des frais pour l'Office de Tourisme :

- Accueil, information et conseil aux clients,
- Suivi administratif et comptable des ventes,
- Gestion des encaissements et des stocks,
- Valorisation des produits dans l'espace boutique.

Afin de couvrir une partie de ces charges, une commission sur les ventes a été mise en place.

Pour ce faire, une délibération doit fixer officiellement les taux de commission applicables, en fonction de la nature des produits.

Les taux proposés sont les suivants :

10 % pour les produits alimentaires (hors boissons),
15 % pour les boissons autres que le vin (bières, jus...),
20 % pour le vin.
30% pour les livres, revues, papeterie.

Il est proposé aux élus communautaires de valider ces taux de commission appliqués par l'Office de Tourisme dans le cadre de la vente de produits locaux.

Madame DARCOS ne prend pas part au vote.

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux de commission tels que proposés qui sont appliqués par l'Office de Tourisme du Fronsadais dans le cadre de la vente de produits locaux.

V – Economie

Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/ Point sur les aides aux entreprises et attribution

DE81-2025 : dispositif d'aide de la CDC

Pour rappel, le Conseil Communautaire a mis en place des aides économiques encadrées par la Convention du SRDEII en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette aide économique a pour objectif de soutenir la création de TPE. Anne-Sophie MOUTY, gérante, a déposé le 01 juillet 2025, une demande d'aide économique concernant sa boulangerie située sur la commune de FRONSAC.

Dans le cadre de la création de son entreprise, son projet est d'acheter du matériel nécessaire à la production dont le montant est estimé à 11 200 € HT.

Il est proposé aux élus communautaires de se prononcer sur l'attribution de la somme de 2 500 euros à Anne-Sophie MOUTY au titre du dispositif des aides économiques mis en œuvre par le conventionnement entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes du Fronsadais dans le cadre du Schéma Régional du Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 pour l'aider à financer l'acquisition de matériel pour sa boulangerie..

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution de la somme de 2 500 euros à l'entreprise de boulangerie Anne-Sophie MOUTY dans le cadre du dispositif des aides économiques.

2/ DE82-2025 : Attribution d'une aide économique ACP

Pour rappel, le Conseil Communautaire a validé par sa délibération du 26 juin 2024 le dispositif ACP porté à l'échelle du PETR Grand libournais par la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR et les 5 EPCI qui permet l'attribution d'aides économiques auprès des artisans et commerçants de centre bourg pour rénover leur bâtiment, intérieur et extérieur, et s'équiper le cas échéant.

La société SNC GIRAUT ESSELY, a déposé une demande le 20 décembre 2024 pour prétendre à ce dispositif.

Dans le cadre des actions collectives de proximité, elle a été accompagnée par la CCI de Bordeaux Gironde au titre des bilans conseils. Le COPIL de l'ACP du 27 juin 2025 a émis un avis favorable à l'obtention d'une subvention octroyée par la Communauté de Communes du Fronsadais. La société se situe au n°2 place de la mairie, 33126 Fronsac, et elle est représentée par Madame Tiffany GIRAUT. L'aide sollicitée a pour but de financer l'acquisition de matériels.

La demande d'aide porte sur un montant de 6 000 euros.

Il est proposé aux élus communautaires de se prononcer sur le versement d'une aide d'un montant de 6 000 euros dans le cadre du dispositif de l'Action Collective de Proximité (ACP) au profit de la société SNC GIRAUT ESSELY.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement d'une aide d'un montant de 6 000 euros dans le cadre du dispositif de l'Action Collective de Proximité (ACP) au profit de la société SNC GIRAUT ESSELY. pour de l'acquisition de matériel.

1/ DE83-2025 : Autorisation à la Présidente de contractualiser avec Epidor et avancement sur le scenario d'expérimentation Gemapi.

La Communauté de Communes du Fronsadais doit travailler sur un scenario expérimental à produire avant cette fin d'année concernant la gestion de nos systèmes d'endiguement.

Ainsi, dans ce contexte, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale envisage de confier à un prestataire une mission d'étude permettant de formuler un projet de territoire répondant aux objectifs établis en amont, d'identifier les possibilités permettant de les mettre en œuvre dans le cadre légal et, le cas échéant, de formuler une argumentation dans le cadre du droit à l'expérimentation des collectivités et de leur groupement. La mission devra également intégrer la sécurisation juridique des décisions de la Communauté de Communes du fronsadais.

Pour ce faire, cette dernière souhaite renforcer son expertise technique en faisant appel aux compétences d'EPIDOR pour être accompagnée dans ses réflexions et assurer ensemble le suivi de ce projet.

Cette mission concédée a pour but de nous accompagner dans l'écriture d'un scenario d'expérimentation qui répondrait aux spécificités du Fronsadais tout en restant dans un compromis juridique en accord avec l'Etat ;

Il est donc proposé aux élus communautaires de contractualiser avec EPIDOR sous la forme d'une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit qui s'appliquerait d'octobre 2025 à mars 2026.

La première mission d'EPIDOR sera d'assister la Communauté de Communes du Fronsadais dans le choix d'un prestataire en charge du projet. Le cabinet de conseil proposé est TILIA et Philippe Marc AVOCATS à hauteur de 14 925 euros HT soit 17 910 euros TTC.

Leur proposition est composée de cinq étapes :

- Lecture des documents et clarification de la situation actuelle des ouvrages ;
- Visite de terrain et échanges avec la Communauté de Communes du Fronsadais et EPIDOR ;
- Benchmark national pour comprendre les argumentaires déployés et la position de la DGPR ;
- Benchmark national concernant le droit à l'expérimentation des collectivités ;
- Rédaction d'une stratégie d'action et d'un argumentaire sur le droit de l'expérimentation pour les EPCI.

Il est proposé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à signer un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec EPIDOR à titre gratuit et de contractualiser avec le cabinet de conseil Tilia moyennant un prix de 14 925 euros HT soit 17 910 euros TTC.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Autorisent à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame la Présidente à signer un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec EPIDOR à titre gratuit et valident le recours au cabinet de conseil Tilia moyennant un prix de la prestation fixé à 14 925 euros HT.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente clôture la séance à 19 H 05.

Le secrétaire de séance



M. Philippe DUVERGER

La Présidente



Marie-France REGIS